

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
DU 07 JUIN 2024**

**Présents :**

Mlles Blandine LEBARQUE, Océane CANDAU, Cynthia BRIMONT, M. David STOLLE, Christopher MESSIFET (représentants des usagers),  
M. Denis CHAMBE (représentant des familles),  
M. Alain GOUVERNEUR (représentant de l'Association),  
Mme Audrey PLOEGAERTS (représentante des salariés),

**Invités à cette réunion :**

Mme Michèle LATU (Directrice),  
M. Sylvain BROCHETON (Directeur Général de l'Association),  
M. Alexandre BILLA (informaticien),  
Mme Claire PILLON (Assistante de Service Social),  
M. Cyril VERLAINE (résident)

**Excusés :** M. Bagdad BENSEDIK, Mme Sandrine ISTACE, Mme Natacha AFRIBO.

**Secrétaire de séance :** M. David STOLLE assisté de Mme Mélanie THEVOT



Présentation des personnes invitées :

- M. BILLA, informaticien pour l'ensemble des établissements de l'Association.
- M. BROCHETON, Directeur Général de l'Association. Il souhaite être présent à chaque CVS afin de connaître le déroulement des séances et apporter, si besoin, des informations concernant la vie de l'Association.



**Entrées et sorties des usagers et du personnel de l'établissement**

**Résidents :**

- M. BAGUE Jérôme a quitté la Baraudelle le 21 mai 2024 pour intégrer la MAS d'Auvillers les Forge.

**Salariés :**

- Démission de GOSELIN Nathaëlle, aide-soignante de nuit. Elle ne fait plus partie des effectifs depuis le 27 avril 2024.  
Mme BROSSE, aide-soignante, a été embauchée le 9 mai 2024 pour la remplacer.
- Mme FOURCROY Astrid, AVS de nuit, démissionnaire au 2 mai 2024.  
Elle est remplacée par Mme MARCOTTE Stessy depuis le 2 mai dernier.

- Mme JULIEN Aude, moniteur adjoint d'activités de nuit, ne fait plus partie des effectifs depuis le 10 mai 2024, à la suite d'une démission.  
Mme BODET Sandy a été embauchée le 15 mai dernier.
- Mme PIERRON Roxane, aide-soignante, embauchée le 1<sup>er</sup> mai, en remplacement de Mme CANNIAUX.
- Mme TASSIAUX Lola remplace Mme PARENT Virginie en arrêt maladie longue durée.
- Mme SIMON Méline remplace Mme MOUTON en arrêt maladie.

Les salariés récemment embauchés, bénéficieront rapidement d'une formation sécurité (SST, habilitation électrique, évacuation, incendie...).



### **Comptes-rendus des différentes commissions**

#### Séjours vacances :

Pas de réunion de la commission depuis le mois de mars 2024.

#### Comité des fêtes :

##### *Lecture du compte rendu de la réunion du 19 avril 2024 :*

Il est rappelé en début de réunion que les idées soumises doivent venir des usagers.

Les résidents présents proposent : course de fauteuils, une journée en extérieur ouverte à tous sur le sport, animation sur le thème « la Baraudelle a un incroyable talent », élections de Miss et Mister Baraudelle avec le thème sportif pour un clin d'œil au JO.

Discussion autour de la fête des familles et la façon dont elle est envisagée par les résidents pour cette année :

- Un après-midi en septembre avec un goûter,
- Thème du sport pour être en accord avec les JO et proposition d'une olympiade avec les familles.

##### *Lecture du compte rendu de la réunion du 17 mai 2024 :*

Cette réunion est dédiée à l'organisation de la fête des familles. Une date doit être définie afin de commencer les préparatifs de cette journée.

En amont : préparation des invitations, fléchage de l'établissement, fiche de présence des salariés, préparation des décorations...

Jour J : accueil des familles, mot d'accueil, ateliers de l'après-midi, danse des usagers, remise des prix, goûter.

La prochaine réunion aura lieu le 11 juin 2024.

#### Commission repas :

Pas de réunion de la commission depuis le mois de mars 2024.

#### Commission développement durable :

Les participants à cette commission souhaitent l'appeler « commission écologique ».

Le thème de cette année pour cette commission est l'électricité.

#### Commission travaux :

##### *Lecture du compte rendu de la réunion du 28 mars 2024 :*

Le pavillon 3, le secteur de l'ancienne lingerie, l'accueil, l'ancienne salle de réunion seront terminés en juin. Un passage de la commission sécurité aura lieu par la suite afin de nous valider l'accès à ces zones.

Travaux actuels du pavillon 3 : Pose du carrelage, peinture, plomberie, électricité et chauffage. Globalement, les travaux avancent bien.

En ce qui concerne le secteur de l'ancienne lingerie : à l'heure actuelle les cloisons ont été abattues et les fenêtres ont été posées. Les ouvriers sont en train de poser le placo. Cette zone accueillera la salle Snoezelen, le bureau des éducatrices, la salle de pause du personnel et le bureau des veilleurs.

En ce qui concerne l'accueil : il y aura de part et d'autre de l'accueil, au plafond, 2 grands velux et 2 conduits de désenfumage qui sont des dispositifs automatiques pour évacuer la fumée en cas d'incendie. Un espace sera séparé pour y mettre toutes les bannettes du personnel. Ensuite, un espace accueil sera réalisé pour les visiteurs.

En ce qui concerne l'ancienne salle de réunion : le fond de la salle deviendra le bureau de la cheffe du service éducatif et l'avant de la salle sera un espace dédié aux panneaux d'informations pour tous les résidents.

Il est également rappelé que tous les secteurs qui sont balisés par des chaînes de sécurité sont interdits. Les chaînes ne doivent ni être dépassées, ni enlevées.

*Lecture du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2024 :*

Pavillon 3 :

Les ouvriers sont en train de terminer les carrelages au sol ainsi que les faïences aux murs.

La dalle du patio extérieur est presque terminée.

Les peintures des chambres seront bientôt commencées.

Le pavillon ouvrira fin juin.

Zone ancienne lingerie :

Les plafonds, isolation et cloisons sont terminées ainsi que l'électricité. Les 15 prochains jours seront consacrés à la pose du carrelage.

Ancienne salle de réunion :

Les cloisons sont terminées ainsi que l'électricité.

Le fond de la salle deviendra le bureau de madame Frebillot et sera terminé dans les 15 jours.

Zone d'accueil :

Des problèmes ont été rencontrés pour la pose des conduits de désenfumage car la charpente est abîmée et il y a beaucoup de fils électriques à bouger.

Fin de la réunion par une visite du pavillon 3.

Depuis plusieurs mois, il y a une fuite d'eau dans le studio d'un résident. Les ouvriers ne trouvent pas où se situe la fuite et de nouveaux travaux sont envisagés pour le logement.

Durant la période de ces travaux, le résident sera dans une chambre du pavillon 3.

Le maître d'œuvre propose de mettre des radiateurs (1 dans la chambre et 1 dans la salle de bain) afin de ne pas casser le carrelage et refaire tout le système de chauffage au sol.

M. CHAMBE indique que l'ensemble de la plomberie et le chauffage au sol devraient être refaits à neuf comme cela est stipulé dans les clauses techniques de la construction.



M. BROCHETON confirme que la prestation payée doit être conforme à la demande. Cependant, l'avis du résident est important sur le temps des travaux et sur ce qui peut être réalisé. Le résident est très affecté par ces problèmes de fuites d'eau mais n'émet pas d'avis sur les travaux à envisager. La solution la plus rapide serait peut-être plus adéquat avec le mal être de l'utilisateur.

Mme LATU informera le maître d'œuvre de l'avis des membres du CVS, soit la remise aux normes comme demandées initialement.

Depuis 6 mois, les travaux des couloirs (au niveau de l'ancienne lingerie) sont très impactant, notamment sur la circulation vers la salle de restauration (blocage des portes, pas de mise en route de la climatisation/chauffage...). Ces travaux devraient être terminés d'ici la fin du mois de juin.

Mme LATU a demandé à plusieurs reprises aux ouvriers de ne pas circuler dans les pavillons avant 10h30. Ces consignes ne sont pas respectées et une nouvelle note va être faite.



### **Les dangers des réseaux et d'internet**

M. BILLA informe les membres du CVS que l'Association est équipée de logiciel cyber sécurité.

Les ordinateurs de la Baraudelle ont des logiciels pour protéger les différentes données.

Il existe 2 réseaux internet au foyer :

- Le réseau « administratif » utilisé par les salariés dans le cadre de leur travail au sein de l'établissement
- Le réseau « Public » utilisé par les résidents. Le Wifi est mis à leur disposition.

Un firewall protège, pour la partie réseau administratif, des sites malveillants.

Les ordinateurs des usagers ne sont pas protégés individuellement. Il faut, pour leur sécurité, que les usagers protègent leur ordinateur avec un antivirus, car chacun est responsable de ce qui se passe sur son ordinateur.

Les résidents ne peuvent pas avoir chacun leur box internet. En effet, aucun câble n'est installé pour relier chaque studio ou chambre au réseau extérieur (indépendant à l'établissement).

Les résidents peuvent souscrire, s'ils le souhaitent, à un abonnement Netflix, Amazon Prime ou autre, pour leur usage personnel. Ces services seront payés par le résident lui-même.

La connexion « Public » doit être prochainement changée pour que le réseau passe par la fibre optique. Aujourd'hui, la qualité de la connexion est plus faible que l'autre réseau, mais reste correct pour l'utilisation faite par les usagers (télévision, jeux vidéo...).

En ce qui concerne les séances « cinéma » au foyer, M. BILLA indique que les conditions générales d'utilisation des services de streaming (Netflix, Amazon Prime, Disney +, ... ) ou des DVD, précisent que leur usage est destinés à la sphère privée. Les films ne devraient pas être diffusés auprès d'un groupe de résidents dans le cadre d'une animation.

Mme PLOEGAERTS demande si elle peut utiliser de la musique durant les cours de danse ?

M. BILLA rappelle que l'établissement doit s'acquitter des droits auprès de la Sacem pour la diffusion de musique lors de journées festives, de cours de danse ou durant une animation.

Une note d'information sera transmise prochainement aux salariés de l'association concernant l'utilisation d'internet dans les établissements.

Si vous avez été victime de piratage informatique, vous pouvez vous renseigner auprès du site : [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)



### **Gestion de l'argent de poche au foyer**

Avant 2014 :

Tous les résidents avaient un compte argent de poche au foyer. Les tuteurs versaient de l'argent tous les mois de façon plus ou moins régulière. L'argent de ce compte servait à payer les frais de médicaments, les vêtements et les sorties.

Quelquefois, les familles s'opposaient aux achats réalisés comme une sortie de week-end avec une dépense de pâtisserie ou de boisson, parfois aux achats de vêtements.

L'établissement éditait un état des dépenses tous les mois, un récapitulatif annuel à présenter au juge des tutelles, une demande d'autorisation pour toutes les dépenses et une présentation de toutes les factures.

En 2014, après la visite du juge des tutelles, M. Viteau, au foyer la Baraudelle :

Le compte « argent de poche » doit être alimenté pour des sommes allant jusque 200 €.

Cet argent est utilisé pour des « achat plaisir » durant le mois. Il n'y a plus de retour des tickets aux tuteurs.

Néanmoins, dans le cadre du contrôle interne, les salariés doivent rapporter les justificatifs des dépenses.

Un travail éducatif est mis en place avec les résidents afin de mieux comprendre la gestion de l'argent personnel.

L'établissement ne peut pas se substituer au tuteur qui garantit la bonne utilisation des fonds personnels du résident. Les achats de vêtements et de meubles sont à la charge du tuteur sauf en cas de projet individualisé. Le tuteur doit s'assurer de l'installation, du montage et de la mise aux déchets des meubles.

En 2017 :

Le compte argent de poche doit être alimenté à hauteur de 200€ maximum par le tuteur. Un minimum de provisions d'un montant de 75€ est demandé car le foyer n'avancera pas d'argent pour des achats personnels ou des sorties.

Cet argent est destiné aux achats plaisir, au paiement de la coiffeuse, de l'esthéticienne et au paiement des séjours vacances organisés par l'établissement.

Le juge ne demande pas de justificatif. L'établissement agit dans un but éducatif et non de contrôle. Les tuteurs sont garants des dépenses.

En 2020 :

À la suite du Covid et aux difficultés d'achats personnels des résidents, le compte argent de poche a été doté d'une carte de retrait pour favoriser les achats par internet. Certains résidents ont souhaité posséder leur propre carte pour effectuer leurs achats.

Le compte du résident doit être alimenté entre 75 € et 200€, et est destiné aux achats plaisir, aux séjours vacances, au coiffeur et à l'esthéticienne, aux projets personnels ne dépassant pas un montant de 75€.



Au-delà de cette somme, une autorisation écrite est demandée au tuteur. Certaines familles et tuteurs continuent à réclamer les tickets d'achat pour contrôler les dépenses du compte.

La mise en place de cartes pour certains résidents a complexifié l'organisation des sorties. En effet, certains usagers ne maîtrisent pas le code de leur carte, certains ne prévoient pas l'argent pour la sortie ou réalisent d'autres dépenses avant la sortie et le responsable de la sortie doit aller à la banque pour aider le résident à sortir des liquidités.

Le tuteur de l'UDAF des Ardennes ne veut avoir aucun retour des achats ni aucune demande pour achats au-delà de 75 €. La tutrice considère qu'avec un dépôt de 200€ par mois, le résident choisit de faire ce qu'il souhaite avec son argent.

En 2024 :

L'établissement souhaite arrêter les envois de fiche de contrôle mensuelle pour les tuteurs.

Certains résidents continuent à avoir un compte argent de poche et une carte. Il serait nécessaire d'arrêter l'une ou l'autre des solutions.

L'achat de meubles induit un inventaire des biens de la personne. Celui-ci doit être tenu par le tuteur. Le foyer maintiendra une demande d'accord au tuteur pour les accompagnements réalisés par l'établissement.

Il sera demandé aux tuteurs d'effectuer un virement entre 50€ et 75€, tous les mois sur le compte argent de poche du résident. Les justificatifs ne seront plus fournis pour les achats de moins de 75€. Un récapitulatif global annuel sera transmis aux tuteurs chaque année.

Ce fonctionnement sera à intégrer au règlement de fonctionnement du foyer.



### **Enquête de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental des Ardennes sur l'offre médico-sociale**

Lors d'une réunion fin mai 2024 avec le Conseil Départemental des Ardennes, Mme LATU a été informée que l'Agence Régionale de Santé allait faire parvenir un questionnaire aux établissements médico-sociaux des Ardennes.

Cette enquête porte sur l'évolution des établissements dans les 5 à 10 ans à venir et notamment sur l'habitat inclusif, les hébergements indépendants et les activités dans les structures.

Elle est déclinée en 3 questionnaires :

- Un qui est destiné aux familles. Il sera envoyé par mail prochainement par le secrétariat de l'établissement.
- Un est destiné aux usagers. Il sera complété par les usagers avec l'aide de l'assistante de service social au besoin.
- Un questionnaire concernant l'établissement qui sera complété par Mme LATU.

Cette enquête doit être remplie pour le 15 juin 2024.



### **Questions et informations diverses**

- Les travaux à la ferme :

Le chemin pédagogique de la ferme va être complètement terminé prochainement. La suite des travaux débute la semaine du 10 juin.

Dès que le chemin sera fini, M. MARTIN, ancien menuisier à la retraite et porteur de connaissance dans la construction avec du bois, débutera la construction de maisons en A.

- Le chemin derrière le parking arrière de l'établissement, va être nettoyé et un grillage va être installé.
- Le bassin à poissons, situé dans la cour du foyer, est bâché. L'eau sera mise mi juin et les poissons y seront placés à la fin du mois de juin 2024.

Fin de la séance à 12h00.

Les Secrétaires de séance,

David STOLLE  
Mélanie THEVOT



La Présidente du CVS,

Blandine LEBARQUE

